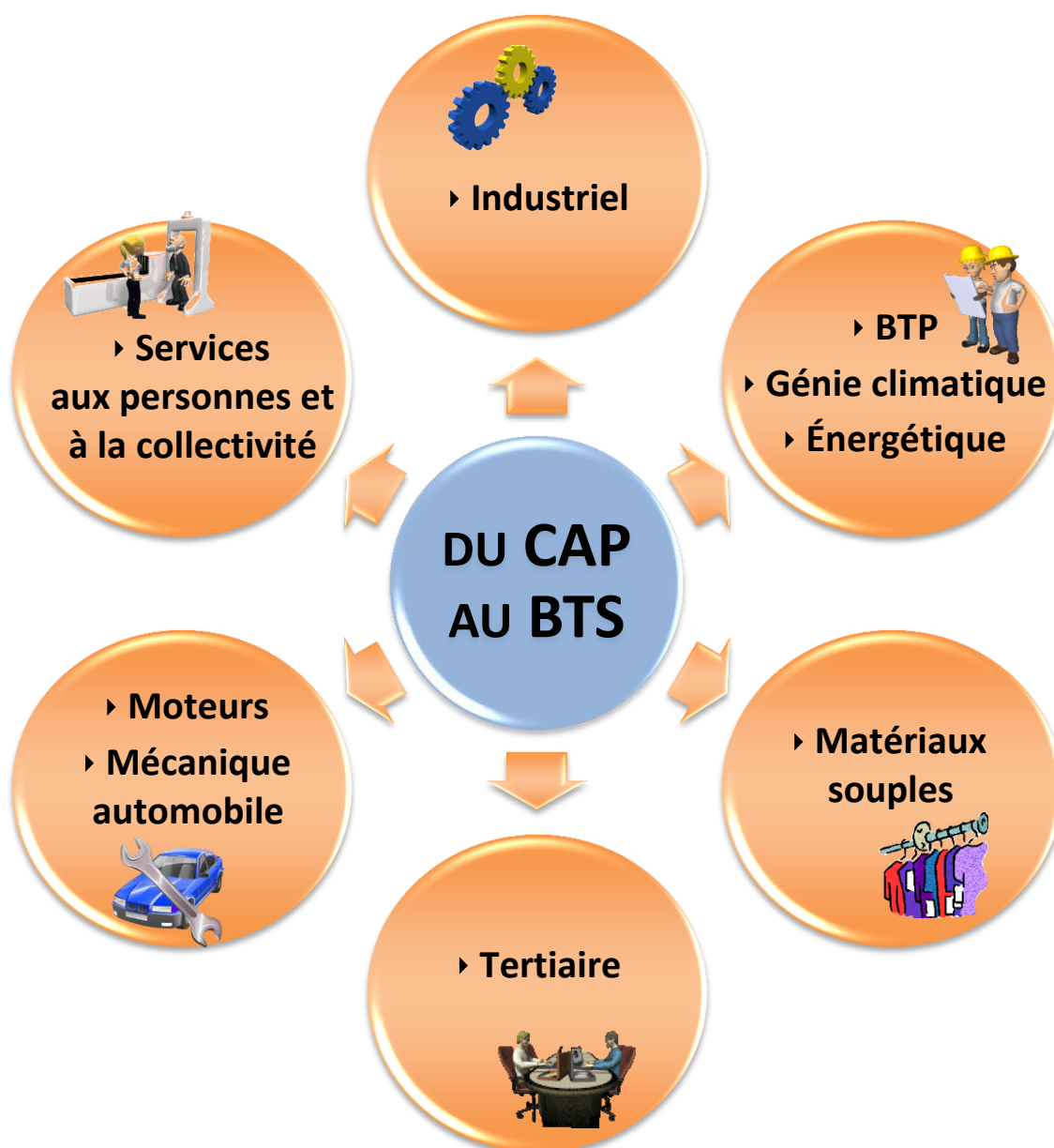


CFA Public de l'académie de Versailles V3A

L'apprentissage dans les lycées publics de l'Académie de Versailles
Unité de Formation par Apprentissage (UFA)



19 avenue du Centre – Bâtiment A

BP 70101 – 78053 St Quentin en Yvelines Cedex

☎ 01.30.83.42.60 ✉ cfav3a@ac-versailles.fr

www.ac-versailles.fr/cfav3a

POUR LES EMPLOYEURS :

Pour votre entreprise, l'apprentissage est un pari d'avenir.

Construisez l'avenir avec le CFA Public V3A :

- Les lycées de l'académie de Versailles proposent des formations adaptées à vos besoins, **du CAP au BTS dans des secteurs très variés,**
- Une pédagogie adaptée permet à la fois l'acquisition de **compétences professionnelles,** opérationnelles et **une formation générale,**
- Une transmission de votre savoir-faire à un jeune pour un métier exercé dans votre entreprise,
- Une progression quotidienne de l'apprenti qui devient rapidement productif.

Les avantages financiers du contrat d'apprentissage :

- **Des aides à l'embauche :** prime à l'apprentissage, exonérations de cotisations sociales, crédits d'impôts, etc...
Pour connaître les coûts et les aides : contactez le CFA.
- Une rémunération qui varie en fonction de différents critères (*hors conventions collectives*) :

Salaires minimaux (en pourcentage du S.M.I.C.)			
<i>pour un temps complet de 151,67 heures mensuelles soit 35 heures hebdomadaires</i>			
Année d'exécution du contrat	De 15 à 17 ans	De 18 à 20 ans	À partir de 21 ans
1^{ère} année de formation	25% du S.M.I.C.	41% du S.M.I.C.	53% du S.M.I.C.
2^{ème} année de formation	37% du S.M.I.C.	49% du S.M.I.C.	61% du S.M.I.C.
3^{ème} année de formation	53% du S.M.I.C.	65% du S.M.I.C.	78% du S.M.I.C.
Si l'apprenti prépare un diplôme connexe ou une mention complémentaire			
Après un contrat d'un an	40% du S.M.I.C.	56% du S.M.I.C.	68% du S.M.I.C.
Après un contrat de 2 ans	52% du S.M.I.C.	64% du S.M.I.C.	76% du S.M.I.C.

Le coût de la formation :

- Le CFA Public V3A est habilité à percevoir la **taxe d'apprentissage** pour financer le coût de formation de l'apprenti.

POUR LES JEUNES, DE 15 A 25 ANS :

L'apprentissage permet de suivre une formation en alternance validée par un diplôme.

Préparez un diplôme du CAP au BTS avec le CFA Public V3A :

- Les formations professionnelles **sont totalement gratuites et rémunérées**. L'apprenti signe **un contrat d'apprentissage** et perçoit donc un salaire.
Les parents conservent leur droit aux allocations familiales.

L'apprenti peut-il recevoir des aides ?

- **L'apprenti est salarié** d'une entreprise, et doit, à ce titre, entreprendre les démarches administratives **auprès de la CPAM** afin d'obtenir sa propre affiliation.

Pour plus d'informations : www.ameli.fr

- **Un apprenti peut bénéficier de :**
 - ➔ Une « **aide à l'entrée en apprentissage** », destinée à l'achat de divers équipements,
 - ➔ L'abonnement aux transports en commun aux tarifs préférentiels de la **carte Imagine'R**,
 - ➔ La **carte d'étudiant des métiers** ouvrant droit à des réductions tarifaires.

Comment s'inscrire ?

- Au sein de l'UFA (Unité de Formation par Apprentissage),
- En téléchargeant le dossier de candidature sur le site du CFA V3A :
www.ac-versailles.fr/cfav3a
- En déposant son dossier complet dans le lycée où se déroulera la formation.

L'apprentissage,
un contrat « gagnant-gagnant »



CFA PUBLIC DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES V3A

Qui sommes-nous ?



Ouvert en 2009 par le rectorat de l'Académie de Versailles, en accord avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et géré par le GIP FCIP (formation continue et insertion professionnelle), le CFA V3A crée et développe des UFA (unité de formation par apprentissage) dans les lycées.

Les formations sont gratuites. Elles comprennent des périodes au lycée, et en entreprise.

Pour tous renseignements :

Dominique VERGER
IEN et Directeur

☎ 01.30.83.42.65

✉ cfav3a@ac-versailles.fr

Nathalie CHATELET
Assistante de Direction

☎ 01.30.83.42.60

✉ cfav3a@ac-versailles.fr

Nathalie GIRARD
Assistante administrative

☎ 01.30.83.41.47

✉ nathalie.girard@ac-versailles.fr

Laetitia LOPES
Développeur de l'apprentissage

☎ 01.30.83.43.81

☎ 06.38.13.37.06

✉ cfav3a-developpeur@ac-versailles.fr

www.ac-versailles.fr/cfav3a

